



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 16

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 26/06/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme DEGOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour M. DUPLA), M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme CHAPUIS, M. GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mmes GARRIDO (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), THIEBLIN, DAUGREILH, M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme GARRIDO), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), DUPLA (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Etait absent non excusé : M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE Vincent a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°1

DELIBERATION

Rapporteurs : M. le Maire et Mme COURROS

Objet : Ville de TARTAS – Désignation des délégués titulaires ou suppléants de la commune pour les élections sénatoriales du mois de septembre 2017

Après vote, les élus de la liste « TOUS POUR PARTAS » ont été désignés comme délégués titulaires au nombre de 7 et délégués suppléants au nombre de 4, par 21 suffrages comme suit :

BROQUERES Jean-François
COURROS Evelyne
LAMOTHE Eric
BRUGAT Jeanne
DUBOS Philippe
DARGELOSSE Noémie
MARSAN Jean

CELIMON (ULMANN) Catherine
LAFOURCADE Pascal
DAUGREILH Valérie
DUCASSE Vincent

.../...



Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES